

Montreuil,
le mardi 30 mars 2021

Émetteur : DDARH - Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

Objet : Baromètre Social Institutionnel 2021

Madame, Monsieur le Directeur,

Le Baromètre Social Institutionnel (BSI) est utilisé par les organismes comme un outil permettant de mieux comprendre les perceptions ou les attentes des salariés et de mesurer les évolutions du climat social. Il constitue une réelle opportunité pour chaque organisme d'alimenter une réflexion en interne, de travailler autour d'un accompagnement global en matière de ressources humaines et de construire des actions qui tiennent compte des grandes tendances issues de l'expression collective des salariés. Il permet également, dans le contexte particulier de l'année 2021, marqué par la persistance de la crise sanitaire, de mesurer l'impact de celle-ci sur leur rapport au travail ou la relation avec leur manager.

Le Baromètre Social Institutionnel est désormais administré tous les trois ans au niveau national et ce depuis l'année 2018.

Pour répondre à la demande des organismes, le questionnaire a été réduit. Au regard de l'actualité, de nouvelles questions ont été ajoutées. Toutes les modifications ont été soulignées dans le questionnaire joint à cette lettre circulaire.

Les résultats locaux seront transmis à chaque organisme inscrit. Ils donneront lieu à une restitution nationale pour l'interbranche et pour chacune des branches.

La communication des premiers résultats aura lieu à la fin du mois de septembre sous la forme d'un rapport de résultats reprenant l'intégralité du questionnaire et comportant des tris par ancienneté, niveaux et métiers, ainsi qu'une synthèse rédigée des résultats de l'organisme. L'intégralité des supports sera disponible sur votre espace du site BSI Ucanss.

Cette prestation réalisée en partenariat avec la société BVA est facturée 2 700 € TTC.

Ce prix comprend également la possibilité de poser des questions locales spécifiques à votre organisme (12 unités), en complément des questions nationales et de branche. Pour cela, chaque organisme dispose d'une bibliothèque de questions jointe à la présente lettre circulaire.

Les inscriptions s'effectueront du 5 avril au 7 mai 2021.

Le site BSI-UCANSS est mis à votre disposition pour recueillir vos inscriptions : www.ucanss-bis.fr.

Si votre organisme a déjà procédé à son inscription lors d'une précédente participation, seuls votre identifiant et votre mot de passe sont à renseigner.

S'il s'agit d'une première participation, vous devez au préalable vous enregistrer sur le site et ensuite procéder à l'inscription de votre organisme.

En annexe de cette lettre circulaire vous sont présentées les modalités pratiques de mise en œuvre : la participation des salariés ayant lieu du 31 mai au 18 juin 2021. Pour toute précision complémentaire, Armelle Le Bris en charge du projet BSI est à votre disposition au 01 45 38 81 92, bsi@ucanss.fr.



Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Raynal Le May
Directeur

Document(s) annexe

(s) :

- Annexe 1 - Modalités pratiques pour le BSI,
- Annexe 2 - Questionnaire interbranche,
- Annexe 3 - Bibliothèque des questions,
- Annexe 4 - Offres de services,

